

REGLEMENT CONCOURS DE PECHE AUX LEURRES SAINT GENEROUX 15 JUIN 2025



I. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'accueil des p cheurs se fera   partir de 5h00. Le concours a lieu sur le secteur de St G n roux, l'endroit exact de rdv ainsi que les coordonn es GPS vous seront envoy es une semaine avant. Le repas aura lieu en plein air sur le terrain f d ral au pont de St G n roux. Pour la 9eme  dition, une seule manche de p che d'une dur e de 4h30 d s le lev  du jour. Le concours d bute donc t t, afin de laisser plus de libert  sur la fin de journ e.

☞ P'tit d�j (compris dans l'inscription)	: 5h00 � 6h00
☞ Mise � l'eau des embarcations et pr�paration du matos	: 5h00 � 6h00
☞ Briefing	: 6h
☞ P�che:	: 6h15 � 10h45
☞ D�briefing et remise des lots	: 12h
☞ Repas (compris dans l'inscription)	: 12h30

L' preuve concerne une comp tition de p che aux leurres artificiels en float-tube (individuel), en kayak (individuel) et en bateau (en double).


- ☞ Les concurrents devront  tre en possession d'une carte de p che valide.
- ☞ Les organisateurs se r servent le droit d'annuler le concours en cas de force majeure, d' v nement ext rieur (arr t  pr fectoral par exemple).
- ☞ Les concurrents sont seuls responsables de leurs mat riels (v hicule, bateau, float-tube, cannes etc.). Les organisateurs d clinent toutes responsabilit s en cas d'accident ou vol de mat riels durant la comp tition.
- ☞ Un participant mineur ne pourra concourir que s'il pr sente une autorisation parentale.


II. MATERIEL AUTORISE

- ☞ Pour la p che en float-tube les d placements se feront uniquement   l'aide de palmes. Toute assistance  lectrique est interdite.
- ☞ Les d placements et l'action de p che sur les float-tube ne pourront se faire qu'en  tant en position assise.
- ☞ L'usage des  puisettes est autoris  et m me conseill .
- ☞ Les « fish-grip » ou « pinces   poissons » et les gaffes sont interdits.


REGLEMENT CONCOURS DE PECHE AUX LEURRES SAINT GENEROUX 15 JUIN 2025




 L' cho sondeur et le GPS sont autoris s.







 Les comp titeurs pourront monter le nombre de cannes qu'ils souhaitent mais ils ne pourront p cher qu'avec une seule canne   la fois. La p che   la mouche des carnassiers est autoris e.


III. DEROULEMENT SPORTIF

 Le d part et la fin de manche sont annonc s : ils se font tous deux au point de ralliement dans l'heure impartie. Les embarcations devront  tre accost es avant la fin de la manche soit maximum   10h45.


 Les poissons captur s seront valid s uniquement s'ils sont piqu s dans la bouche.


 Les poissons pris en compte :

 Black-bass	: maille 300 mm
 Brochet	: maille 500 mm
 Perche	: maille 200 mm
 Sandre	: maille 400 mm
 Silure	: maille 600 mm
 Chevesne	: maille 300 mm

 La p che se pratiquera uniquement en no-kill. Les poissons morts ou qui ne repartiront pas ne pourront pas  tre comptabilis s.

 Le harponnage volontaire du poisson est interdit.

 Les comp titeurs ne pourront en aucun cas conserver des poissons non maill s, ils devront  tre rel ch s imm diatement apr s leur prise.

 L'AAPPMA se r serve le droit d'utiliser les images et vid os de la journ e afin de promouvoir la p che et l'association. La signature de ce r glement vaut acceptation du droit de votre image.

REGLEMENT CONCOURS DE PECHE AUX LEURRES SAINT GENEROUX 15 JUIN 2025



IV. CLASSEMENT

➤ Pour le classement g n ral seuls les 6 plus gros poissons seront pris en compte.

➤ Le calcul des points de la comp tition se fait par mesure des poissons en millim tres : (1mm = 1point)

Exemple :

Prise 1 : Black-bass 321 mm	= 321 points
Prise 2 : Brochet 623 mm	= 623 points
Prise 3 : Perche 226 mm	= 226 points
Prise 4 : Sandre 678 mm	= 678 points
Prise 5 : Silure 664 mm	= 664 points
Prise 6 : Chevesne 312 mm	= 312 points
Prise 7 : Perche 203 mm	= 203 points

Total = 2824 points

V. SECURITE

➤ Le gilet de sauvetage pour les floats tubes est obligatoire, aucun comp titeur ne pourra prendre le d part sans gilet de sauvetage.

➤ Toute embarcation devra porter assistance   son ou ses voisins en cas de difficult s ou de danger.

➤ L'usage d'alcool ou de drogues est interdit durant la comp tition.

➤ Tout d sistement sera impossible moins de 15 jours avant l' preuve. Sauf cas de force majeur, nous contacter.

Tout acte ne respectant pas ce r glement entrainera une p nalit  de points voire une disqualification !

DES LOTS POUR TOUS

**REGLEMENT CONCOURS DE PECHE
AUX LEURRES
SAINT GENEROUX
15 JUIN 2025**



**BULLETIN D'INSCRIPTION (concours et repas
inclus)**

Nom : Pr nom : Date de naissance :
Nom : Pr nom : Date de naissance :

Adresse :

T l phone : Mail :

Type d'embarcation : Float-tube Bateau

« Je d clare sur l'honneur avoir lu le pr sent r glement et en respecter le contenu ».

Date et signatures pr c d s de la mention « lu et approuv  » :

L'inscription sera valid e   r ception du pr sent document sign  et accompagn  d'un ch que de 30   par float-tube et 60   par bateau ou 2 X 30  

  l'ordre de : AAPPMA LA BREME.

Adresse d'envoi : GODARD Arthur
7 rue du gu  de Pr lioux, Argentine
79600 SAINT GENEROUX

Renseignements : GODARD Julien 06.27.82.42.64

INSCRIPTION REPAS CHAMPETRE
non-comp titeurs

Pour ceux qui ne p chent pas, mais qui d sirent venir manger   midi avec vous, joindre le r glement par ch que

Nom	Pr�nom	Repas adulte (16�)	Repas enfants (-12ans) (9�)

Cette derni re feuille est   renvoyer, les autres sont   conserver
Merci et   bient t.